



« D'ARGENT A L'ORME ARRACHÉ DE SINOPLE »

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 20 Janvier 2022 à 19h30

Étaient présents : BERTIN Valérie – CHABOD Jérôme – DUBOIS-DUNILAC Nathalie – GEORGE Patric – HUGEL Daniel – JEANNEROD Carole – JUNOD Hélène – MAHON Catherine – MARGUET Gilbert – MIGNARD Alexandre – NICOLET Pascal – SALOMON Julie – VIENNET Elisabeth.

Étaient excusés : JAILLET Audrey donne pouvoir à JUNOD Hélène – GIRARDET Valentin donne pouvoir à MIGNARD Alexandre – KOLUDA-OUDOT Estelle donne pouvoir à DUBOIS-DUNILAC Nathalie – MARGUET Alain – BOURDENET Cédric.

Madame Julie SALOMON a été nommée secrétaire de séance.

Rédaction : Nathalie CAILLE

1. PERMIS DE CONSTRUIRE

- MAUGAIN Etienne : construction d'une maison d'habitation sise Lotissement « Pâturage Dessous » lot n°2
- LEDUC Frédéric : construction d'une maison d'habitation sise Lotissement « Pâturage Dessous » lot n°8
- POURCHET Régis / CHARDON Typhanie : construction d'une maison d'habitation sise Lotissement « les Croisades » 7 rue des Alouettes
- LAMBINET Léon : construction d'une maison d'habitation sise Lotissement « Pâturage Dessous » lot n°29
- DA COSTA Bastien / REVERON Marie : construction d'une maison d'habitation sise Lotissement « Pâturage Dessous » lot n°25
- JACQUET Lionel : construction d'une maison d'habitation sise Lotissement « Pâturage Dessous » lot n°24
- PATOIS Gilles / DAUDEY Marie-Odile : construction d'une maison d'habitation sise Lotissement « Pâturage Dessous » lot n°27
- FAIVRE Laura : construction d'une maison d'habitation sise Lotissement « Pâturage Dessous » lot n°26
- NICOLLE Aline : construction d'une maison d'habitation sise Lotissement « Pâturage Dessous » lot n°28
- ROSSIGNOL Antoine / JACOULOT Camille : construction d'une maison d'habitation sise Lotissement « Pâturage Dessous » lot n°3
- BRETILLOT Michel : construction d'une maison d'habitation sise Lotissement « Pâturage Dessous » lot n°19

- **BOUAKAZ Nabil / BENATI Angélique** : construction d'une maison d'habitation sise Lotissement « Pâturage Dessous » lot n°6

Accord de la Commission Urbanisme sous réserve des observations qui seront émises par les services de la DDT du Doubs, pôle ADS de Valdahon.

- **SIMONET Anthony / MAIRE Cécile** : construction d'une maison d'habitation sise Lotissement « Pâturage Dessous » lot n°14
- **LAPPRAND Théo** : construction d'une maison d'habitation sise Lotissement « Pâturage Dessous » lot n°18

Avis défavorable de la Commission Urbanisme pour non-respect du règlement de lotissement sous réserves des observations qui seront émises par les services de la DDT du Doubs, pôle ADS de Valdahon.

2. DÉCLARATIONS PRÉALABLES & DEMANDES DE TRAVAUX

Aucun dossier déposé.

3. APPROBATION DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLU DE GILLEY

Le Maire rappelle que par arrêté en date du 22 janvier 2021, il a engagé la modification de droit commun n°1 du PLU approuvé le 22 octobre 2015 et que le Conseil Municipal a délibéré en date du 21 janvier 2021 pour valider le lancement de la procédure.

Il rappelle que cette procédure, lancée sous le régime de la modification de « droit commun » doit permettre de répondre à plusieurs objectifs :

- Permettre la réalisation de projets communaux :
 - Ajouter un emplacement réservé (n°8) le long de la RD132 pour créer une liaison douce entre le village et le parcours sportif ;
 - Ajouter un emplacement réservé (n°9) afin d'offrir un accès depuis la voie publique à la zone d'extension du cimetière (ER n°5).
- Permettre l'extension de la fromagerie et la réalisation de sa station d'épuration :
 - Adapter le règlement de la zone UA afin de permettre l'extension de la fromagerie ;
 - Créer un STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limitée) au sein de la zone agricole du PLU pour la réalisation de la station d'épuration de la fromagerie.
- Prendre en compte le retour d'expérience sur l'application du PLU et notamment :
 - Modifier la règle sur la pente des toitures pour les extensions et les annexes ;
 - Modifier le règlement de la zone UA sur la hauteur maximale des constructions afin de favoriser le collectif et la revitalisation du centre bourg.

- Améliorer la prise en compte des risques naturels et des milieux humides :
 - Recaler sur les plans de zonage les zones d'affaissement/effondrement des sols conformément à l'Atlas des risques mouvement de terrain de la DDT du Doubs et ajouter sur les plans de zonage quelques dolines observées sur le terrain et non matérialisées sur les plans de zonage du PLU en vigueur ;
 - Ajouter sur les plans de zonage de nouveaux milieux humides identifiés sur le terrain, ajouter les milieux humides inventoriés par le Département et corriger le périmètre des milieux humides issus de l'inventaire de la DREAL ;
- Mettre à jour le PLU :
 - Prendre en compte les aménagements réalisés depuis l'approbation du PLU par une mise à jour du cadastre, le reclassement des zones 1AU aménagées en zones UB, la suppression des orientations d'aménagement et des emplacements réservés devenus obsolètes ;
 - Mettre à jour sur les plans de zonage la localisation des bâtiments agricoles.

Le projet de Modification du PLU a été notifié aux personnes publiques à consulter par courrier en date du 2 juin 2021. Quatre personnes publiques ont émis un avis express, les autres personnes consultées ne s'étant pas exprimées. Les avis express recueillis ont tous été favorables ou neutres. La CDPENAF (Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) a émis un avis favorable sur la création du STECAL en zone agricole.

La procédure de modification de droit commun n°1 a fait l'objet d'une enquête publique du 20 octobre au 6 novembre 2021 inclus. Les observations du public ont été analysées par la Commune qui a transmis des éléments de réponse au Commissaire Enquêteur.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport, ses conclusions et son avis le 28 novembre 2021. Son avis sur le dossier est favorable sans réserves mais assorti de quelques recommandations.

Au regard des avis des Personnes Publiques Associées et des conclusions de l'enquête publique, le dossier de modification de droit commun n°1 présenté lors de l'enquête publique doit être complété pour prendre en compte les recommandations du Commissaire Enquêteur et la remarque de la Commission urbanisme émise durant l'enquête publique. Il convient également d'intégrer les modifications opérées lors de la révision allégée n°1 du PLU qui a été approuvée le 21 octobre 2021 et qui est devenue exécutoire.

Le Maire présente la liste des modifications apportées au dossier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'approuver la modification de droit commun n°1 du PLU sur la base du dossier présenté en séance, et modifié pour tenir compte de l'avis des Personnes Publiques Associées et des conclusions de l'enquête publique.

4. TARIFS ET REDEVANCES 2022

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les redevances & tarifs communaux afférents à l'exercice 2022 comme suit :

1. TARIF APPLICABLE AU 1^{ER} OCTOBRE 2022 :

■ BIBLIOTHEQUE

		Gilley / Extérieur
Cotisation annuelle (par famille)	Due au 01.10.22	10.00 €

2. TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2022 :

■ EAU & ASSAINISSEMENT

La compétence Assainissement étant exercée depuis le 1^{er} janvier 2020 par la CC MONTBENOIT, le Conseil Municipal n'a plus à se prononcer sur la redevance assainissement ni sur la redevance modernisation des réseaux.

Eau	le m ³	1.45 €
Redevance pollution (fixé par l'Agence de l'Eau – courrier du 26.10.21)	le m ³	0.28 €
Location compteur <i>(les compteurs qui équipent les branchements pâtures ne sont pas assujettis à cette taxe)</i>	unité	20.00 €
Remplacement compteur défectueux	unité	130.00 €
Eau réservoir « les Vies de Venues »	le m ³	0.725 €

■ SALLE POLYVALENTE

		Gilley	Extérieur
Petite salle	1 jour	230.00 €	290.00 €
	2 jours	330.00 €	430.00 €
Petite salle et cuisines	1 jour	280.00 €	360.00 €
	2 jours	380.00 €	500.00 €
Animation sportive petite salle (yoga)	1 séance	7.00 €	
Café obsèques petite salle	1 jour	110.00 €	
Grande salle	1 jour	500.00 €	690.00 €

Grande salle et cuisines	1 jour	620.00 €	810.00 €
Tournoi sportif	1 jour	260.00 €	360.00 €
Stage sportif	1 jour		140.00 €
Ensemble	1 jour	810.00 €	1 060.00 €
Hall	1 jour	110.00 €	130.00 €
Banquet des classes :	2 jours		
Petite salle		400.00 €	530.00 €
Grande salle		540.00 €	690.00 €

■ TERRAINS

Aisances communales	le m ²	25.00 €
---------------------	-------------------	---------

■ BAUX COMMUNAUX / INHUMATION

		Gilley	Extérieur
Local de distillation	1 jour	25.00	50.00 €
Droit de place camion ambulancier :			
- avec branchement électrique	trimestre		150.00 €
- sans branchement électrique	trimestre		45.00 €
Location barrières de sécurité	1 jour		50.00 €
Location podium	1 jour		50.00 €
Livre « le XX siècle à GILLEY »	unité		13.00 €
Frais inhumation cimetière	forfait		90.00 €

■ ESPACE CULTUREL PAULETTE DONZEL

		Gilley	Extérieur
Spectacle payant	le 1 ^{er} jour	120.00 €	150.00 €
	jours suivants	70.00 €	85.00 €
Spectacle gratuit	le 1 ^{er} jour	gratuit	70.00 €
	jours suivants	gratuit	50.00 €

Conférence	le 1 ^{er} jour	120.00 €	150.00 €
	jours suivants	70.00 €	85.00 €
Assemblées générales (associations)	le 1 ^{er} jour	gratuit	70.00 €
Assemblées générales (commerciales)	le 1 ^{er} jour	120.00 €	150.00 €
	jours suivants	70.00 €	85.00 €
Ecoles			gratuit
Répétitions			gratuit
Billetterie / spectacle type CONCERT	Tarif plein		10.00 €
	Tarif réduit		5.00 €
Billetterie / spectacle type THEATRE	Tarif plein		8.00 €
	Tarif réduit		5.00 €

Un chèque de caution de 300 € sera exigé lors de la signature du contrat de location de la convention de mise à disposition.

5. BOIS ET FORÊTS – PROGRAMME DE TRAVAUX SYLVICOLES 2022

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux sylvicoles prévus pour l'année 2022 ainsi que les modalités d'intervention de l'O.N.F.

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble des dispositions figurant au programme 2022 et décide d'inscrire la somme correspondante au budget soit 7 628.90 € HT.

6. DEMANDES DE SUBVENTION D.E.T.R.

a. Aménagements extérieurs complexe sportif :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagements extérieurs autour du complexe sportif incluant le futur terrain de sport synthétique qui sera réalisé par la Communauté de Communes de MONTBENOIT. Cette opération est conduite par l'intermédiaire d'un groupement de commandes conclu entre la CC MONTBENOIT et la commune de GILLEY qui précise la répartition pour chacune des postes de dépense.

Il présente les dépenses prises en charge par la commune de GILLEY sur la base des offres estimées :

Objet	Montant HT
Maîtrise d'oeuvre	13 431.00 €
Mission SPS – frais annexes	1 500.00 €
Lot 2 éclairage public	54 861.84 €
Lot 3 vrd	279 838.77 €
Lot 4 aménagements paysagers	77 037.18 €
Lot 5 signalétique	35 422.52 €
Total :	462 091.31 €

Cette opération est éligible à une subvention d'Etat au titre de la DETR selon le plan de financement suivant :

Co-financeurs	Précisions / mode de calcul	Subvention attendue
Etat – DETR	30% des dépenses éligibles évaluées à 378 600 €	113 580.00 €
Région BFC – dispositif ENVI	50% des dépenses éligibles évaluées à 110 769€	55 385.00 €
Département DOUBS – CAP 25	20% des dépenses éligibles évaluées à 462 091€	92 418.00 €
Département DOUBS – amendes de police	25% des dépenses éligibles évaluées à 17 024 €	4 260.00 €
SYDED	7 points lumineux x 175€	875.00 €
Commune de GILLEY – fonds libres		195 573.31 €
TOTAL :		462 091.31 €

Accord du Conseil Municipal.

b. Travaux eaux pluviales avenue J. de Lattre et rue de la Gare :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux sur le réseau d'eaux pluviales et d'assainissement avenue Jean de Lattre et rue de la Gare consistant en la transformation du réseau unitaire existant en un réseau séparatif eaux pluviales / assainissement.

Les travaux sur le réseau d'eaux usées seront à la charge de la CC MONTBENOIT qui en a la compétence ; les travaux sur le réseau d'eaux pluviales seront à la charge de la COMMUNE DE GILLEY. Le Maire rappelle qu'un groupement de commandes a été établi entre ces deux collectivités pour la réalisation de ces travaux selon une décision du Conseil Municipal du 7 décembre 2021.

Il présente un devis estimatif établi par le cabinet de maîtrise d'oeuvre BE TVRD pour un montant de :

Objet	Montant HT
Travaux eaux pluviales avenue Jean de Lattre	87 232.00 €
Travaux eaux pluviales rue de la Gare	75 463.00 €
Maîtrise d'oeuvre	6 500.00 €
Total :	169 195.00 €

Cette opération est éligible à une subvention d'Etat au titre de la DETR selon un taux attendu de 30% des dépenses, soit 50 758.50 €.

Accord du Conseil Municipal.

c. Rénovation de la façade de la mairie :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection de la façade sud-ouest de la mairie, consistant en le remplacement de l'ancien bardage alu par un nouveau de type PREFA couleur gris souris sur cette façade la plus exposée aux intempéries, sur la base d'un devis estimatif établi par la société AV CONCEPT BOIS pour un montant de 18 287.96 € HT.

Cette opération est éligible à une subvention d'Etat au titre de la DETR selon un taux attendu de 30% des dépenses, soit 5 486.00 €.

Accord du Conseil Municipal.

7. TRAVAUX AEP RUE DE LA GARE – DEVIS ESTIMATIF ET MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation du réseau d'eau potable rue de la Gare. Ces travaux s'inscrivent dans une logique de reprise de l'ensemble des réseaux humides, la mise en séparatif étant par ailleurs prévue pour cette année, et sachant que la réhabilitation de la voirie sera programmée pour 2023-2024.

Il présente un devis estimatif établi par le cabinet de maîtrise d'oeuvre BE TVRD – 1 rue des Rosiers – 25450 DAMPRICHARD décomposé comme suit :

Objet	Montant HT
Travaux conduite principale	75 199.00 €
Travaux branchements	54 547.00 €
Maîtrise d'oeuvre	5 150.00 €
Total :	134 896.00 €

Accord sur cette opération de travaux du Conseil Municipal, qui décide de confier la mission de maîtrise d'oeuvre au cabinet BE TVRD.

8. OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE CAISSE D'ÉPARGNE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Le Maire propose à l'assemblée d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 270 000 €, afin de réguler les besoins ponctuels de trésorerie, et présente la proposition de la CAISSE D'ÉPARGNE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE.

Conditions de cette proposition de ligne de trésorerie :

- Montant : 270.000 €
- Durée : 1 an
- Taux : €str + marge 0,70%
- Paiement trimestriel des intérêts
- Frais de dossier : 0,20%

Accord du Conseil Municipal.

9. CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS – RACCORDEMENT ANTENNE ORANGE

La société ENEDIS SA sollicite l'autorisation d'installer une ligne électrique souterraine dans le cadre du raccordement de l'antenne ORANGE située lieu-dit « la Côte », sur les parcelles cadastrées section A N°861 – 846 lieu-dit « sur le Village » et demande la signature d'une convention de servitudes.

Accord du Conseil Municipal.

10. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

■ CULTURE :

a. Sadjet Festival :

Monsieur Daniel HUGEL informe le Conseil Municipal que la Commission Culture a pris la décision de maintenir le « Sadjet Festival » prévu du 5 février au 12 mars prochain dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Six troupes de théâtre se produiront au total, chaque troupe assurant une représentation le samedi à 20h30.

b. Conférence Bio :

En raison du désistement du principal intervenant, cette conférence initialement prévue le 27 janvier 2022 est reportée à une date ultérieure.

c. Exposition sculpture Robert SCHAAD :

Une inauguration officielle en présence de l'artiste sera programmée en avril 2022.

■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTBENOIT:

a) CRTE:

Madame Elisabeth VIENNET présente les grandes lignes du Contrat CRTE signé entre l'Etat et la CCM le 23 décembre 2021. Ce contrat définit des axes stratégiques d'intervention pour la durée du mandat, en l'occurrence pour notre territoire :

- Axe 1 : un développement économique et touristique qui respecte l'identité du territoire et valorise sa diversité
- Axe 2 : une offre d'équipement et de services qui s'adapte aux besoins de la population et favoriser sa cohésion
- Axe 3 : un territoire qui préserve ses qualités environnementales et assure sa transition écologique

b) Fonds Régional des Territoires :

Madame Elisabeth VIENNET précise que 12 dossiers de demandes d'aide des entreprises ont été instruits pour un montant global de 29 507 €, sur une enveloppe disponible de 38 450 € pour le volet investissement et 7 690 € pour le volet fonctionnement.

Par ailleurs, le jeu gratuit de fin d'année « faites-vous plaisir » a permis d'offrir 100 chèques de 50€ chacun à dépenser auprès des artisans / commerçants de la CCM.

■ VOIRIE COMMUNALE :

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du 7 décembre 2021, d'engager des travaux de réfection du Chemin Rural N°17 « La Joue Dessus » et de solliciter l'aide financière des fonds européens via la Région BFC.

Suite à un courrier de la Région BFC indiquant que cet appel à projet ne concerne que les voies communales (et non pas les chemins ruraux), le Maire propose de classer ce chemin rural en voie communale.

Accord du Conseil Municipal.

11. AFFAIRES DIVERSES

■ LABELLISATION HBC GILLEY :

Le Maire donne lecture du courrier de la Fédération Française de Handball qui attribue au club HBC GILLEY le label bronze pour la saison 2019-2020 et 2020-2021. Félicitations pour cette distinction !

■ PROPOSITION GENDARMERIE / MISE EN PLACE PARTICIPATION CITOYENNE :

Le Maire présente la proposition de la Gendarmerie de mise en place de la « participation citoyenne » sur la commune, visant à associer les élus, la population et les forces de Gendarmerie pour leur propre sécurité

Le Conseil Municipal accepte une présentation de ce projet par la Gendarmerie lors d'une prochaine séance et prendra ensuite la décision de mettre en place ou non une telle action.

■ COURRIER DES HABITANTS DU BAS DU VILLAGE / CHAPELLE SAINTE ANNE :

Le Maire donne lecture du courrier des habitants du quartier du « Bas du Village » (rue de l'Abbaye) interpellant sur l'état de vétusté de la chapelle Sainte Anne. Suite à la réponse de la Paroisse Montbenoit – Gilley, le Conseil Municipal décide que des travaux de réfection des peintures seront engagés cette année 2022 et charge Monsieur Jérôme CHABOD – Adjoint en charge des bâtiments – de suivre ce dossier.

■ MOTION D'OPPOSITION A LA FERMETURE DU CABINET DE RADIOLOGIE DE MORTEAU :

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'annonce récente de la fermeture prochaine du cabinet de radiologie de MORTEAU, bien qu'il dispose d'une fréquentation importante de 50 à 60 patients par jour.

Il expose que cette nouvelle est très problématique pour le territoire, tant pour les patients de la médecine de ville que pour ceux de l'hôpital de MORTEAU tout juste labellisé hôpital de proximité, ainsi que pour les Urgences de PONTARLIER qui devront accueillir ces patients.

Cette situation ne peut pas être tolérée, et ce d'autant plus que la commune de MORTEAU avait engagé les démarches pour acquérir le cas échéant le bâtiment et faciliter ainsi l'installation de nouveaux médecins radiologues ou de services de télé-radiologie.

Le Conseil Municipal décide de soutenir la position de la ville de MORTEAU et s'oppose à la fermeture du cabinet de radiologie de MORTEAU.

La séance est close à 21 heures 45.

Le Maire,
Gilbert MARGUET

The image shows a blue ink signature of Gilbert Marguet written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GILLEY' around the perimeter and a small emblem in the center. A star is visible at the bottom of the stamp.



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Léon MONNET
 Esilya ASLAN
 Jade CLAUDON
 Romane MEINEN
 Antonin MARGUET
 Dana COVITA

23 décembre 2021
 29 décembre 2021
 31 décembre 2021
 10 janvier 2022
 17 janvier 2022
 20 janvier 2022

BESANÇON
 PONTARLIER
 BESANÇON
 GILLEY
 BESANÇON
 BESANÇON



■ HORAIRES SECRETARIAT DE MAIRIE :

En raison de congés annuels, le secrétariat de mairie aménage ses horaires durant la semaine du 14 au 20 février 2022 et sera ouvert au public comme suit :

Lundi 14/02 et mardi 15/02 : 8h00-12h00 / 14h00-17h00
 Jeudi 17/02 et vendredi 18/02 : 14h00-17h00
 Samedi 19/02 : 9h00-12h00

■ CALENDRIER RAMASSAGE ORDURES MÉNAGÈRES :

Gilley	
<i>Les Louisets - Les Voinrets - Chez la Graine - Fermes de la Montagne de la Chaux de Gilley - Fermes du Crêt Monniot - Le Haut-Mont</i>	
2021	
27 déc.	29 déc.
2022	
10 • 24 janvier	12 • 26 janvier
7 • 21 février	9 • 23 février
7 • 21 mars	9 • 23 mars
4 • 18 avril	6 • 20 avril
2 • 16 • 30 mai	4 • 18 mai
13 • 27 juin	1 • 15 • 29 juin
11 • 25 juillet	13 • 27 juill.
8 • 22 août	10 • 24 août
5 • 19 sept.	7 • 21 sept.
3 • 17 • 31 oct.	5 • 19 oct.
14 • 28 nov.	2 • 16 • 30 nov.
12 • 26 déc.	14 • 28 déc.
2023	
9 • 23 janvier	11 • 25 janvier
6 • 20 février	8 • 22 février
6 • 20 mars	8 • 22 mars

SADJET

FESTIVAL

THÉÂTRE AMATEUR

Première édition

ESPACE DONZEL
GILLEY

TOUS LES SAMEDIS
À 20H30

DU 5 FÉVRIER
AU 12 MARS



www.gilley.fr



@sortiragilley



Les Lievremont'en Scène
05/03

Les Fortes Têtes
26/02

Gaspachos
12/03

Les Pad'Panics
05/02

Dembaya
12/02

Les Planches du Casino
19/02

Sortir à Gilley

Espace Donzel



Cinéma

« OUISTREHAM »

Mardi 22 Février à 20h

Réalisé par Emmanuel Carrère avec Juliette Binoche, Hélène Lambert

Marianne Winckler, écrivaine reconnue, entreprend un livre sur le travail précaire. Elle s'installe près de Caen et, sans révéler son identité, rejoint une équipe de femmes de ménage. Confrontée à la fragilité économique et à l'invisibilité sociale, elle découvre aussi l'entraide et la solidarité qui unissent ces travailleuses de l'ombre.

ÉCRAN
MOBILE

5€

4,20€

Théâtre

SADJET Festival

Du 5 Février au 12 Mars, tous les samedis à 20h30

Pour cette première édition, le théâtre amateur sera à l'honneur. Les troupes d'Arçon, les Combes, Gilley, Lièvermont, Morteau et Montlebon se succéderont sur la scène pour votre plus grand plaisir.

5€

8€

« Et surtout pour le pire » de Viviane Tardivel

Les Pad'Panics Samedi 5 Février

« Quoi d'vieux docteur » de Nicolas Hirgair

Dembaya Samedi 12 Février

« Coup de foudre » de Francis Joffo

Les planches du Casino Samedi 19 Février

« Toc Toc » de Laurent Baffie

Les Fortes Têtes d'Arçon Samedi 26 Février

« A quelle heure on ment ? » de Vivien Lheraux

Les Lièvermont'en Scène Samedi 5 Mars

« Georges et Georges » d'Eric-Emanuel Schmitt

Les Gaspachos Samedi 12 Mars

Restez informé avec nos différents supports

www.gilley.fr



panneau pocket



Facebook et Instagram



@sortiragilley



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

SOS HIVER

**COLLECTE
ANNUELLE**

SAMEDI 19 FEVRIER 2022

Compte tenu de la pandémie du COVID les bénévoles du Secours catholique de Pontarlier ne pourront pas se présenter à votre porte pour la collecte annuelle de la « pelletée de charbon »

Néanmoins, les besoins sont encore plus importants à cause de la crise sanitaire, économique et sociale !

SECOURS CATHOLIQUE 3, rue Thiers 25300 PONTARLIER
Téléphone : 03 81 46 56 57 Email :
secourscathopontarlier@orange.fr

Grace à vous, l'an passé, nous avons accueilli plus de 125 personnes en difficulté et pu aider près de 40 familles du secteur avec des aides financières et alimentaires d'urgence.

Pour faire face aux nouvelles formes de pauvreté : solitude, chômage, difficultés économiques, petite retraite, handicap, ruptures familiales...

NOUS AVONS BESOIN PLUS QUE JAMAIS DE VOTRE SOUTIEN ET DE VOS DONS !

**Vous pouvez déposer vos dons financiers en
espèce ou chèque à la Salle du 3eme Age à
GILLEY**

**Des bénévoles vous attendront le samedi 12
Février
de 10 à 12 H et de 14 à 16 H**

**Par ailleurs vous pourrez toujours déposer vos
dons financiers dans la boîte aux lettres du
Secours Catholique situé 3, rue Thiers à
Pontarlier ou à la permanence le lundi ou le
jeudi de 14 H à 17 H.**

**Merci de votre générosité et de votre solidarité
(Nous pouvons vous faire parvenir un reçu fiscal)**